



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
10 novembre 2020**

**20-11-114**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 10 novembre 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 10 novembre 2020 à 20 h 04 par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant au conseil de siéger à huis clos et à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du memento prévu à cette fin.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption des procès-verbaux: séances ordinaires du 25 août 2020 et du 8 septembre 2020
5. Avis de motion qu'il y aura présentation d'un règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2021 de cette municipalité lors d'une séance extraordinaire au plus tard le 31 décembre 2020
6. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – approbation du rapport annuel pour l'année 2019
7. Dérogation mineure pour la propriété du 343, chemin Saint-Guillaume
8. Résolution d'appui – CPTAQ – Modification de la résolution 20-06-62 pour autoriser une utilisation autre que l'agriculture
9. Résolution d'appui – CPTAQ – Lots 2 397 871 et 2 643 189 à 2 643 192 – Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture
10. Résolution d'appui – CPTAQ – Lots 2 397 871 et 2 643 189 à 2 643 192 – Aliénation/lotissement et utilisation à des fins autres que l'agriculture
11. Adoption du règlement 142-5 modifiant le règlement de zonage
12. Proposition d'entente avec le ministère des Transports du Québec concernant les routes leur appartenant sur notre territoire
13. Mandat à Me Diane Pharand, notaire afin de finaliser le dossier de la municipalisation de la rue du Bois
14. Correspondance
15. Questions de l'assistance
16. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

**20-11-115**

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2020-11-10 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 84 356,34 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 74 199,36 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 30 105,59 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 401,59 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 195 062,88 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX: SÉANCES ORDINAIRES DU 25 AOÛT 2020 ET DU 8 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé

**20-11-116**

**QUE** les procès-verbaux des séances ordinaires du 9 juin 2020 et du 14 juillet 2020 ainsi que de la séance extraordinaire du 3 juillet 2020 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### AVIS DE MOTION QU'IL Y AURA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS 2021 DE CETTE MUNICIPALITÉ LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2020

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion qu'un règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations en 2021 à la municipalité de Sainte-Marthe sera présenté lors d'une séance extraordinaire pour adoption d'ici le 31 décembre 2020. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

### SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2019

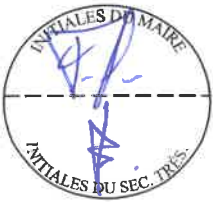
**ATTENDU QUE** la MRC de Vaudreuil-Soulanges a demandé à toutes les municipalités de son territoire de procéder à l'adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2019;

**ATTENDU QUE** les élus ont reçu une copie de ce rapport annuel et que monsieur le directeur général en fait le dépôt devant ce conseil;

**ATTENDU QUE** la démarche vise à rencontrer les exigences de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé



No de résolution  
ou annotation

**20-11-117**

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**D'ADOPTER** le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2019.

**D'AUTORISER** la transmission dudit rapport annuel à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que cette dernière puisse l'acheminer avec celui de toutes les autres municipalités au ministère de la Sécurité publique.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ DU 343, CHEMIN SAINT-GUILLAUME**

Demande afin d'autoriser les écuries privées, les manèges et les abris pour chevaux sur un terrain situé en zone agricole d'une superficie de 4941,4 mètres carrés alors que le règlement de zonage, article 1302, n'autorise ces installations que sur des terrains de plus de 5 000 mètres carrés. Demande afin d'autoriser l'empiètement de l'écurie de 5,09 mètres dans la marge arrière et de 3,05 mètres dans la marge latérale ouest. Les distances requises sont de 10 mètres.

**ATTENDU QUE** le terrain où sont projetés ces installations est entouré de terre en culture;

**ATTENDU QUE** les sentiers équestres sont à proximité;

**ATTENDU QUE** tous les types d'animaux sont actuellement autorisés sur ce terrain malgré sa superficie, à l'exception des chevaux;

**ATTENDU QUE** les habitations voisines sont assez éloignées;

**ATTENDU QU'**une demande similaire a été acceptée dans le passé;

**ATTENDU QUE** le CCU recommande d'autoriser ladite demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**20-11-118**

**D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure visant à permettre les écuries privées, les manèges et les abris pour chevaux sur un terrain situé en zone agricole d'une superficie de 4 941,4 mètres carrés alors que le règlement de zonage, article 1302, n'autorise ces installations que sur des terrains de plus de 5 000 mètres carrés.

**D'AUTORISER** l'empiètement de l'écurie de 5,09 mètres dans la marge arrière et de 3,05 mètres dans la marge latérale ouest alors que les distances requises sont de 10 mètres.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **RÉSOLUTION D'APPUI -CPTAQ- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 20-06-62 POUR AUTORISER UNE UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE**

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation a été déposée en juillet dernier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lotissement et l'aliénation d'une partie des lots 2 397 378, 2 643 211 et 4 053 698;

**ATTENDU QUE** dans une communication, la CPTAQ réclame que la demande soit aussi présentée comme étant une utilisation autre que l'agriculture puisque le bâtiment à construire est un commerce agricole;

**ATTENDU QUE** la résolution par laquelle la municipalité appuyait la demande doit par conséquent être modifiée;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**20-11-119**

**DE MODIFIER** la résolution 20-06-62 afin d'ajouter une utilisation autre que l'agriculture à la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le projet du 790, Chemin Saint-Guillaume.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RÉSOLUTION D'APPUI -CPTAQ- LOTS 2 397 871, 2 643 189 À 2 643 192 - DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE**

**ATTENDU QUE** les habitations unifamiliales isolées sont permises dans la zone agricole-équestre lorsqu'elles sont intégrées à une exploitation agricole;

**ATTENDU QUE** l'acquéreur de la propriété désire y exploiter une petite production acéricole et y cultiver du safran;

**ATTENDU QU'**un permis de construction résidentiel ne pourra être émis que sur la démonstration de l'existence de ladite exploitation agricole;

**ATTENDU QUE** l'aménagement de sentiers récréatifs est autorisé selon la réglementation d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole;

**ATTENDU QU'**il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**20-11-120**

**D'APPUYER** la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 2 397 871, 2 643 189, 2 643 190, 2 643 191 et 2 643 192 soit, pour la construction d'une résidence et, pour l'aménagement de sentiers pour faire de la course à obstacles.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **RÉSOLUTION D'APPUI -CPTAQ- LOTS 2 397 871, 2 643 189 À 2 643 192 - ALIÉNATION/LOTISSEMENT ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE**

**ATTENDU QUE** les habitations unifamiliales isolées sont permises dans la zone agricole-équestre lorsqu'elles sont intégrées à une exploitation agricole;

**ATTENDU QUE** le demandeur désire conserver trois lots pour y démarrer une entreprise maraîchère et y construire une résidence unifamiliale;

**ATTENDU QUE** deux des lots seront aliénés et, qu'une résidence unifamiliale avec une écurie seront construites sur chacun des lots;

**ATTENDU QUE** des permis de construction résidentiels ne pourront être émis que sur la démonstration de l'existence desdites exploitations agricoles;

**ATTENDU QUE** cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole puisqu'elle a l'effet de créer trois entités agricoles;

**ATTENDU QU'**il n'y a aucun autre espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors du milieu agricole;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**20-11-121**

**D'APPUYER** la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 2 397 871, 2 643 189, 2 643 190, 2 643 191 et 2 643 192 soit, pour la construction de trois résidences associées à des exploitations agricoles.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 142-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Il est proposé

**20-11-122**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 142-5 modifiant le règlement de zonage 142.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **PROPOSITION D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LES ROUTES LEUR APPARTENANT SUR NOTRE TERRITOIRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire prendre sous sa responsabilité les opérations de balayage de la portion urbaine de la chaussée qui est présentement de la responsabilité du ministère des Transports du Québec ainsi que les opérations de marquage des traverses de piétons, des lignes d'arrêt et des trois flèches sur la chaussée de son territoire;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** la municipalité veut procéder à la signature d'une entente d'un an, renouvelable deux fois avec le ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QUE** le ministère sera facturé par la municipalité au montant de 1 015 \$ en 2021 avec indexation de 3 % les années suivantes;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-11-123

**D'AUTORISER** monsieur le maire, monsieur le directeur général et madame la directrice générale associée à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe, une entente avec le ministère des Transports du Québec relative à la prise sous sa responsabilité de certaines opérations de lignage et de balayage.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### MANDAT À ME DIANE PHARAND, NOTAIRE AFIN DE FINALISER LE DOSSIER DE LA RUE DU BOIS

**ATTENDU QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu une décision favorable pour l'aliénation en faveur de la municipalité et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit comme chemin public, du lot 2 399 257 (décision 427310);

Il est proposé

20-11-124

**DE MANDATER** Me Diane Pharand, notaire afin de finaliser le dossier de municipalisation de la rue du Bois.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**À 20 h 30,**

Il est proposé

20-11-125

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

François Pleau  
Maire

Michel Bertrand  
Directeur général

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
Directeur général

